MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DESFORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP Tél. : 01-49-55-51-56 Fax. : 01-49-55-56-17	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N98-2074** **DATE : 20 JUILLET 1998** CLASSEMENT

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

A

MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

OBJET : *Informations sur les référentiels diffusés par le Centre National de Promotion Rurale (CNPR)*

DATE DEMISE EN APPLICATION : **immédiate**

PLAN DE DIFFUSION

Administration centrale- Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et d e la Forêt des DOM
Inspection Générale de l'Agriculture
Hauts-Commissariats de la République des TOM
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION

Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public

La présente note de service a pour objet d'informer les établissements d'enseignement des référentiels de diplôme diffusés par le Centre National de Promotion Rurale (CNPR). Elle annule et remplace DGER/POFEGTP/N96/N°2079 du 21 juillet 1997

Les commandes de référentiel sont à adresser au CNPR en utilisant le bon de commande du CNPR annexé à la présente note de service

Toute commande doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'agent comptable du CNPR (cf. Bon de commande)

Il a été constaté par l'Inspection pédagogique que certains enseignants ne disposent que de photocopies du ou des modules dans lesquels ils interviennent voire de versions périmées de ces modules (projet, version annulée...)

L'attention des Chefs d'établissement et des enseignants doit être attirée sur l'obligation, pour chaque enseignant, de disposer de l'ensemble du référentiel de diplôme dans sa dernière édition (liste ci-jointe). En effet, le référentiel professionnel, l'architecture modulaire, le référentiel de formation, la définition des épreuves sont tous des éléments indispensables pour mieux situer le rôle et la place de chaque discipline dans la formation.

Les référentiels suivants ont été rénovés cette année :

CAPA : option maréchalerie
BEPA : Modules communs des BEPA
BEPA : option conduite de productions agricoles
BEPA : option conduite de productions horticoles
BTSA : option analyse et conduite de systèmes d'exploitation

Cette note de service sera actualisée à chaque fois qu'un nouveau référentiel de diplôme sera disponible au CNPR

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

CNPR
CENTRE NATIONAL DE PROMOTION RURALE
ENSEIGNEMENT A DISTANCE

À RETOURNER
Marmilhat - BP 100
63370 Lempdes
Tél. 04 73 83 36 00
Fax 04 73 61 78 66

Diffusion des référentiels de diplômes

BON DE COMMANDE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

n° siret : 180.070.062.00013 / code APE : 751E

Organisme ou établissement	
Adresse de l'organisme (pour facturation)	
Nom du **correspondant**	
Adresse pour **expédition** (si différente de celle de l'organisme)	

- remplir la commande détaillée au dos du bon de commande
- reporter la somme totale ci-dessous
- dater et signer
- accompagner ce bon de commande de votre règlement

(au cas où un titre serait momentanément épuisé ou en actualisation, nous servirons votre commande sans ce titre, et nous vous le ferons parvenir dès qu'il sera disponible).

Le présent bon de commande arrêté à la somme de (écrire en toutes lettres) :

_ _

attention

Toute commande d'ouvrages ou souscription d'abonnement doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CNPR.
Cette condition s'applique également aux commandes émanant de services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics nationaux et locaux qui peuvent régler soit par chèque joint à la commande, soit par mandat administratif en indiquant le n° et la date du mandat *(texte de référence ministère de l'écononomie, des finances et du budget, direction de la comptabilité publique, instruction n° 90-122-MO-M9 du 7 novembre 1990, relative au paiement à la commande pour l'achat d'ouvrages par les organismes publics).*
Du fait de cette obligation, les commandes par télécopie ne seront servies qu'à réception du titre de paiement.

réglé par : ☐ chèque postal ou bancaire ci-joint* (libellé au nom de Monsieur l'Agent Comptable du CNPR)
ou
☐ mandat administratif n° ______ date ______
(CCP Clérmont-Ferrand : 20041-01003-0550128X024-11)

A ______ *le* ______ *Signature et cachet*

☐ * **Le présent bon de commande tient lieu de facture.**
Si toutefois vous souhaitez une facture acquittée, veuillez cocher cette case.

08/07/98

Tarif dégressif selon quantité commandée

Pour un tarif unitaire de	60 F	55 F	50 F	45 F	40 F	35 F	30 F
Si commande de 5 à 9 exemplaires	55 F	50 F	45 F	35 F	30 F	25 F	22 F
Si commande de 10 et plus	45 F	40 F	35 F	30 F	27 F	22 F	20 F

Ce tarif dégressif est à appliquer sur les quantités commandées **pour chacun des référentiels** et non sur la quantité totale par tarif unitaire (**franco de port et emballage**).

Détail de la commande

À remplir, en appliquant le tableau des tarifs dégressifs, ci-dessus.

Titre			Tarif à l'unité	Nombre d'exemplaires	Coût à facturer
4° et 3° technologiques		(10/91)	30 F		
CAPA	option vigne et vin	(09/97)	45 F		
CAPA	option maréchalerie	**(07/98)**	45 F		
CAPA	option productions horticoles	(09/95)	45 F		
CAPA	option travaux paysagers	(09/95)	45 F		
BEPA	modules communs des BEPA	**(06/98)**	40 F		
BEPA	option conduite de productions agricoles	**(06/98)**	55 F		
BEPA	option conduite de productions horticoles	**(06/98)**	50 F		
BEPA	option exploitation spécialité élevage canin et aquaculture	(12/92)	45 F		
BEPA	spécialité « agriculture des régions chaudes »	(09/90)	30 F		
BEPA	option aménagement de l'espace	(09/91)	45 F		
BEPA	option activités hippiques	(09/95)	45 F		
BEPA	option animalerie	(11/95)	45 F		
BEPA	option services	(09/95)	45 F		
BEPA	option transformation	(09/93)	45 F		
BEPA	option agroéquipements	(09/95)	45 F		
BTA	modules de base	(09/92)	35 F		
BTA	option production	(09/94)	45 F		
BTA	option aménagement de l'espace	(09/92)	40 F		
BTA	option commercialisation et services	(09/92)	45 F		
BAC PRO	option conduite et gestion de l'exploitation agricole	(09/96)	60 F		
BAC PRO	option productions horticultures	(09/96)	50 F		
BAC PRO	option travaux paysagers	(09/96)	45 F		
BAC PRO	option agroéquipement	(09/96)	45 F		
BAC TECHNO	sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement	(09/93)	40 F		
BAC TECHNO	sciences et technologies du produit agroalimentaire	(09/95)	45 F		
BTSA	modules communs des BTSA	(09/97)	45 F		
BTSA	option génie des équipements agricoles	(09/97)	55 F		
BTSA	option analyses agricoles biologiques et biotechnologies	(09/97)	55 F		
BTSA	option analyse et conduite de systèmes d'exploitation	**(06/98)**	50 F		
BTSA	option technico-commercial	(12/97)	60 F		
BTSA	option gestion et maîtrise de l'eau	(09/92)	45 F		
BTSA	option technologies végétales	(09/92)	45 F		
BTSA	option productions aquacoles	(09/92)	45 F		
BTSA	option aménagements paysagers	(01/94)	45 F		
BTSA	option productions horticoles	(09/93)	45 F		
BTSA	option gestion et protection de la nature	(10/92)	45 F		
BTSA	option productions animales	(11/94)	45 F		
BTSA	option viticulture-œnologie	(09/94)	45 F		
BTSA	option industries agroalimentaires	(09/95)	45 F		
BTSA	option gestion forestière	(09/95)	45 F		
classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT		(09/92)	30 F		
Collection complète (frais de port compris)		*Au lieu de 1895 F*	1300 F		
				Total de la commande	